

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY - PHASE D'ADMISSIBILITE

Nom de l'établissement organisateur : Université de Poitiers

Intitulé du concours (corps) : IGE

Nature du concours : Externe

BAP : D

Emploi-type : Ingénieur-e d'études en sciences de l'information géographique

Session : 2026

Nombre de postes mis au concours : 1

Nombre de candidats admis à concourir : 10

Nombre de membres de jury : 4 dont 2 experts

Mode fonctionnement du jury : compte-tenu du faible nombre de dossiers chacun a été étudié par l'ensemble des membres du jury.

Bilan :

Parmi les 10 candidatures 5 ont été retenues pour la phase d'admission avec un seuil d'admissibilité fixé à 11 sur 20.

Des notes inférieures à 10/20 ont été mises pour des dossiers où les candidat.e.s n'apportaient aucune preuve de leurs compétences en Systèmes d'Informations Géographiques. Au-delà de ce critère une note bien en deçà a été mise lorsque le dossier était rédigé négligemment.

1/ Evaluation des dossiers :

La grille d'évaluation a été établie en tenant compte des items suivants :

- Connaissances, diplômes, formations, profil
- Expériences professionnelles et/ou stages
- Compétences (logiciels), culture du domaine
- Motivation
- Mise en forme du dossier

2/ Composition du dossier :

Plusieurs candidat.e.s n'ont pas su démontrer aux membres du jury qu'ils.elles avaient des compétences en Systèmes d'Informations Géographiques que ce soit en termes de diplôme et/ou d'expérience, alors qu'il s'agit d'un élément important de l'emploi-type. A l'inverse les meilleurs dossiers présentaient des compétences spécifiques et une ou des expériences dans ce domaine d'activité.

Plusieurs dossiers ne respectaient pas les consignes et le cadre formel imposé. L'un d'eux ne contenait pas de rapport d'activité.

Le jury a noté défavorablement les candidat.e.s ayant rendu un dossier non dactylographié, négligé et présentant parfois un organigramme manuscrit. Les candidat.e.s sont invités à ne pas négliger la présentation de leur dossier.

Certain.e.s candidat.e.s présentaient des diplômes dans la discipline géographie (licence de géographie, master, doctorat) et parfois spécifiquement en géomatique. A l'opposé certain.e.s candidat.e.s n'avaient pas de diplôme de géographie/géomatique, ce qui apparaît comme un handicap pour ce concours sans pour autant exclure toute chance de réussite.

La rubrique « travaux » permet aux membres du jury d'évaluer la qualité de la production personnelle du candidat. Plusieurs d'entre eux ont intégré des travaux redondants alourdissant le dossier et pouvant dénoter une incapacité à choisir les productions les plus pertinentes. Certains travaux présentés étaient éloignés des attendus au regard de l'emploi-type.

Si certain.e.s candidat.e.s ont su présenter leur motivation pour le métier-type mais également pour l'établissement recruteur d'autres n'ont pas su démontrer de réel intérêt.

Compte-tenu des points évoqués le jury conseille aux candidats :

- D'étudier en détail la fiche décrivant l'emploi-type afin de faire apparaître dans le rapport d'activité les compétences et connaissances demandées qui sont acquises
- D'accorder une grande attention à la rédaction du rapport d'activité en y intégrant lorsque le candidat est un jeune diplômé des éléments issus de stages, de contrats courts, ...
- D'intégrer des travaux synthétiques et en cohérence avec l'emploi-type visé
- De respecter les consignes et le cadre du dossier de candidature
- De privilégier une rédaction dactylographiée pour les documents. La rédaction manuscrite peut rendre difficile la lecture opérée par les membres du jury et témoigner d'un manque de soin apporté
- De privilégier un organigramme hiérarchique existant plutôt que d'en construire un de façon manuscrite
- De prêter une attention particulière à l'orthographe

Fait à Poitiers le 17 juin 2026



Christophe COSTA
Président du jury